



# LOI BLANQUER : "ECOLE de la CONFIANCE" C'EST NON ! POURQUOI ?

**ALERTE !**  
À TOUTES ET TOUS

**SAMEDI 30 MARS : journée nationale d'action  
CONTRE la loi « Blanquer »**

**Monsieur le Ministre, pour améliorer l'École  
vous n'avez pas notre confiance !**

**Manifestation Porte de Paris à 14h30**



Le Ministre Blanquer entend imposer de nombreuses transformations à marche forcée. Ces transformations vont accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels et des élèves sans améliorer le service public d'éducation, sans assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

## **Des AED comme moyens d'enseignement**

Aujourd'hui les enseignants sont recrutés à BAC+5 et sont titulaires d'un concours, demain des surveillants non diplômés, non formés, pourraient enseigner dès la licence.

## **Création des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux EPSF**

- Regroupement des écoles et du collège dirigés par un chef d'établissement.
- Des classes encore plus chargées.
- Disparition des écoles de proximité notamment en milieu rural.
- Des Professeurs des Écoles qui enseignent en collège et des professeurs de collège qui enseignent en École.
- Dans le même temps, création des EPLEI : établissements publics locaux d'enseignement international réservé aux enfants des milieux les plus aisés.

## **Suppression de la liberté d'expression pour les enseignants**

Par la création d'un « devoir d'exemplarité » qui s'apparente à une obligation de réserve, les personnels n'auraient plus le droit d'émettre des avis sur les conditions d'enseignement.

## **Transfert des décisions à la commission permanente**

Aujourd'hui, le CA peut décider de la création de classe, de la fermeture ou l'ouverture de postes par exemple. Demain, ces choix seraient pris en Commission permanente : les parents et les personnels y ont moins de poids que l'Administration.

## **Des cadeaux financiers au privé**

L'obligation scolaire dès 3ans, alors que 98% des enfants sont déjà scolarisés, aurait surtout pour conséquence l'obligation pour les communes de financer l'école privée au même niveau que l'école publique.

## **Création des PIAL : Pôles Inclusifs d'Accompagnement spécialisé**

- Regroupement et mise en commun des AESH.
- L'AESH pourra changer d'une semaine sur l'autre.

